

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 15	En exercice : 15	Qui ont pris part à la délibération : 13
-------------------	-------------------------------------	------------------	--

Date de la Convocation : 23.02.2023

Date d'affichage : 07.03.2023

Délibération n° : 02/2023

**Séance du 04 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le quatre mars à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents : Mme ARRII Andréa ; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme BLONDIO-MONDOLONI Virginie ; M. BRETON Daniel ; Mme COLONNA D'ISTRIA ép. PARLA Jacqueline ; M. ETTORI Maurice ; Mme FABIANI ép. MARCAGGI Simone Adeline ; M. FERRANDINI François ; M. MACCIONI Louis ; M. NICOLAÏ Jacques ; M. OLIVESI Jean-François ; M. SANTONI François

Représentés : M. GIACOMINI Jean-Marc par M. Jacques NICOLAÏ

Absents: M. CARLOTTI Patrick Joseph-Marie; M GUIDERDONI Jean-François Pierre

Secrétaire : M. OLIVESI Jean-François

Objet de la délibération : Travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire de Petreto-Bicchisano-  
Demande de subvention.

Délibération n°2/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bâtiment abritant l'école élémentaire de Petreto-Bicchisano souffre d'une faible isolation thermique et d'une obsolescence des moyens de chauffages générant inconfort et surconsommation énergétique.

La Commune a décidé de faire appel à la SARL FGI, ZA de Baléone centre, RN 194, 20167 AFA, spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux.

Les travaux d'amélioration énergétique concernent les lots chauffage-climatisation, électricité, plâtrerie et menuiseries extérieures.

L'estimatif des travaux présenté s'élève à 66 010,00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation Ecole.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux HT : 66 010,00 €

Subvention CDC – dotation Ecole – 70% : 46 207,00 €

Part de la Commune – 30% : 19 803,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
approuve le projet ainsi que le plan de financement proposé

autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement

autorise Monsieur le Maire à lancer le cas échéant les diverses procédures de consultation et à signer les

marchés

dit que les crédits nécessaires aux travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire de Petreto-Bicchisano seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Vote : Pour 13 voix - Contre : voix - Abstentions : voix



Le Maire

**Jacques NICOLAI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002117-20230304-delib22023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

